

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

4 septembre 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

15 septembre 2026

Date de signature,

17 septembre 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 26

Votants 29

Étaient excusés, ont donné procuration :

M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-113	Mise en location d'une licence IV de débit de boissons appartenant à la commune déléguée de Saint Wandrille-Rançon
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

La commune de Rives-en-Seine est propriétaire d'une licence IV auparavant attachée à la commune déléguée de Saint Wandrille Rançon (restaurant les deux couronnes) et actuellement exploitée par le restaurant le Skali.

La commune souhaite garder la propriété de cette licence et poursuivre l'exploitation par l'exploitant du restaurant le skali avec qui la commune va prochainement signer un bail commercial.

Il est proposé de fixer le montant de la redevance à 80 euros TTC par mois et prévoir une révision annuelle conformément à l'indice ILC.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2221-1 ;
Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 3331-1 et suivants relatifs aux débits de boissons ;
Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser le maintien et le développement de l'activité commerciale et de l'animation de la vie locale ;

Considérant que la commune de la commune de RIVES-EN-SEINE est propriétaire d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie (Licence IV) acquise par la commune déléguée de Saint Wandrille Rançon ;

Considérant que la commune souhaite poursuivre l'exploitation de sa licence à disposition d'un exploitant privé dans le cadre parallèlement à un bail commercial, moyennant le versement d'une redevance ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe de la mise en location de la licence IV communale acquise par la commune déléguée de Saint Wandrille Rançon ;
- De fixer le montant de la redevance mensuelle à 80 euros TTC (pas de TVA car budget TTC) et de prévoir une révision annuelle conformément à l'indice ILC ;
- De préciser que la durée du contrat est fixée à trois ans renouvelable trois fois par reconduction express ;
- De vérifier que le preneur justifie de la possession du permis d'exploitation en cours de validité et procéder à toutes les déclarations administratives à ses frais ;
- De l'autoriser à signer un contrat de location et tout avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET